

DESRIPTIF

- **Objectif** : Découvrir les conditions d'exercice d'un métier, **confirmer un projet et évaluer l'employabilité**, les compétences et les capacités professionnelles d'un **demandeur d'emploi**.
- **Durée de la mesure** : 10 à 12 jours ouvrables consécutifs – **Renouvelable 1 fois**
- **Statut du candidat durant la mesure** : Stagiaire
- **Temps de travail hebdomadaire** : 39h / 30h / 20h

BENEFICIAIRE ET CONDITIONS

Employeur	Stagiaire
▪ Entreprise privée, publique, ou association de la province sud ▪ Déposer obligatoirement une offre d'emploi au service de l'emploi de la province sud (dépôt d'offre en ligne : www.province-sud.nc) ▪ Désigner un tuteur au sein de l'entreprise durant la mesure.	▪ Etre inscrit au Service de l'emploi et du logement (SEL) de la Province sud ▪ Résider en province sud depuis + de 6 mois ▪ Etre accompagné par un conseiller à l'emploi ▪ Projet professionnel validé et en lien avec le poste occupé

La signature de la convention IMT devra se faire avant le début du stage.

AVANTAGES

Employeur	Stagiaire
▪ Prise en charge par la DEL : → Les déclarations auprès de la CAFAT : DPAE et DRCT sauf pour le demandeur d'emploi en contrat PPIC → Le paiement de la couverture sociale & déclaration accident si nécessaire	Le stagiaire bénéficie : ▪ Couverture sociale en cas d'accident de travail et/ou maladie professionnelle ▪ Titre-repas prépayé nominatif (1800 francs par jour de stage) – sous réserve de budget ▪ Titre de transport nominatif, à la demande du stagiaire – sous réserve de budget

DOCUMENTS A FOURNIR

Entreprise	Demandeur d'emploi	Conseiller à l'emploi
▪ RIDET	▪ CV ▪ Copie carte d'identité ▪ Justificatif de résidence	▪ 1 Convention ▪ Grille d'évaluation